

LOI TRAVAIL

Toutes et tous concerné-es !

Depuis le 9 mars, l'Union syndicale Solidaires, comme d'autres syndicats mais aussi des millions de jeunes, de retraité-es, de travailleuses et travailleurs, de privé-es d'emploi... se battent contre la Loi Travail.

Parce qu'il nous faut encore convaincre, vous trouverez dans ce tract « spécial été » les raisons de cette mobilisation sans précédent. Si Solidaires continue, même pendant cette période estivale à construire ce mouvement, c'est que **nous estimons que l'enjeu, pour le monde du travail mais plus généralement pour notre société, mérite que l'on y mette toutes nos forces : il ne faut rien lâcher !**

Durant ces quatre mois de mobilisation, nous avons multiplié toutes les actions, 14 manifestations et jours de grèves ponctuels, mais aussi des reconductibles dans de nombreux secteurs, des blocages, des piquets de grève, des opérations péage gratuit, des milliers de tracts distribués, des Nuits Debout... Les derniers sondages continuent à souligner l'opinion publique favorable à cette mobilisation qui

oscille entre 60 et 70 %. Et ce, malgré de multiples tentatives de déminage d'un gouvernement qui n'a eu de cesse de vouloir criminaliser et décrédibiliser le mouvement. La répression policière a été sans précédent, des centaines d'arrestations et des dizaines de blessé-es dans toute la France ont eu pour conséquence de faire fuir les personnes de la rue. Et comme si cela n'était pas suffisant, des préfets de police sous les ordres du ministère de l'Intérieur et de l'Elysée, ont interdit ou encadré par des dispositifs disproportionnés plusieurs manifestations. Ce déni de démocratie n'est que le corollaire social de l'utilisation par deux fois du 49.3 : les député-es non plus, n'ont pas eu le droit de s'exprimer.

La désinformation orchestrée par les médias qui se sont contentés de parler des « casseurs », les pressions mises sur les syndicats à la moindre occasion (inondations, Euro de foot, attentats terroristes...) ont souligné tout au long des quatre mois l'inaptitude du gouvernement à ouvrir un véritable dialogue social.

Déminage aussi lorsque le gouvernement, avec le MEDEF, pour éviter tout risque d'embrasement, lâche des miettes, secteur par secteur, aux routiers, aux aériens, aux profs... Mais rien n'y a fait, nous sommes toujours là, vous êtes toujours là. **Non seulement nous sommes convaincu-es que cette loi va précariser encore davantage les salarié-es mais nous savons qu'en plus elle ne réglera en rien le chômage chronique de la France. Nous, nous avons d'autres solutions.**

**Tout
le monde
déteste
la loi
travail**

Cette Loi Travail ne sert que les grandes entreprises et leurs patron-nes. Elle est inefficace et appauvrit nos droits. Un recul social ne se négocie pas, nous le combattons jusqu'à son retrait !

Qui donc a dit ?!

1. «Le 49.3 est une brutalité, le 49.3 est un déni de démocratie, le 49.3 est une manière de freiner ou d'empêcher le débat parlementaire.»

- a) François Hollande b) Nathalie Arthaud
c) Pierre Laurent

3. «L'usage de l'article 49-3 n'est pas un passage en force.»

- a) Jean-Pierre Raffarin b) Laurent Berger c) Myriam El Khomri

5. «Nous allons continuer le combat.»

- a) Pierre Gattaz b) Jeanne d'Arc c) Philippe Martinez

7. «Il est temps de se remettre au travail.»

- a) Guillaume Pépy b) Margareth Thatcher
c) Alekseï Grigorievitch Stakhanov

9. «Le gouvernement est très attaché à la liberté de manifester.»

- a) Bernard Cazeneuve b) Adolphe Thiers
c) Deng Xiaoping

11. «Il ne faut pas craindre l'inversion de la hiérarchie des normes, dans un système mondialisé l'entreprise est le niveau le plus adapté pour négocier les accords.... On s'attend à du dumping social, c'est la mondialisation on n'a pas le choix.»

- a) Christine Lagarde b) Laurent Berger
c) Dominique Strauss-Khan

13. « Faire respecter l'État de droit, c'est faire en sorte que les minorités [des syndicats] qui se comportent un peu comme des voyous, comme des terroristes, ne bloquent pas tout le pays. »

- a) Christine Boutin b) Nadine Morano c) Pierre Gattaz

2. « Debout la gauche, réveillons-nous, combattons.»

- a) Martine Aubry b) Stéphane Le Foll
c) Marie-Claude Vaillant-Couturier

4. «Il y a un gros problème, c'est qu'il a retiré le plafond des prud'hommes.»

- a) Pierre Gattaz b) Yvon Gattaz c) Laurence Parisot

6. «C'est une loi qui ne servira strictement à rien pour l'emploi.»

- a) Clémentine Autain b) Gérard Filoche c) Pierre Gattaz

8. «On sort avec une loi qui ressemble à un canard sans tête qui court vers l'abattoir.»

- a) Brigitte Bardot b) Laurent Wauquiez c) Jean-Claude Van Damme

10. «J'ai pris la responsabilité personnellement de proposer l'interdiction de ces manifestations.»

- a) Bernard Cazeneuve b) Maurice Papon c) Augusto Pinochet

12. «Le syndicalisme que l'on doit combattre, c'est celui de SUD.»

- a) Carlos Ghosn b) Nicolas Sarkozy c) François Hollande

14. « Je n'ignore pas que la Milice montre une grande énergie dans la répression du terrorisme et qu'elle paie un lourd tribut à ses tentatives de rétablir l'ordre, mais cependant cette courageuse conduite n'excuse pas son attitude générale. »

- a) Philippe Pétain b) Manuel Valls c) Marine Le Pen

Réponses

1a-2b-3c-4a-5a-6c-7a-8b-9a-10a-11b-12c-13c-14a

Les mots croisés de l'été militant

Horizontalement :

- I** – Union syndicale de luttes et de transformation sociale.
II – Ordre donné à un chien. Chaque département en a une, voire plusieurs. Il a un cabinet sans être dans un ministère.
III – Générale, elle peut amener à la victoire. Celui de foot a servi de prétexte à nous faire taire.
IV – C'est ce que l'on dit souvent dans la rue. Décoration murale.
V – C'est ainsi que l'on gagne.
VI – Scandé en 68 : « CRS ... ». Les ministres la portent en Angleterre. Dans la rue on ne forme que ça.
VII – Ce que l'on demande pour la loi travail.
VIII – Une attaque fondamentale de la Loi travail qu'il faut combattre. Incroyant.
IX – Notre société l'est de plus en plus. Loi Travail.
X – Singe aux longs bras. On les parcourt pendant les manif.

Verticalement :

- 1** – Tu le fais, si tu es à la CFDT. Un droit à la retraite de plus en plus rogné.
2 – Jaunissons. On en partage toujours un entre camarades à la fin de la manif.
3 – Ils sont créés dans la rue comme sur les blocages. Il paraît que c'est ce que l'on fait dans la rue.
4 – Il ne nous arrêtera pas. Pronom.
5 – La victoire nous l'est. Enfila. Une instance du personnel menacée par la Loi Travail.
6 – Préposition latine. Ancienne Espagne.
7 – Certaines déclarations gouvernementales peuvent avoir ce goût.
8 – On l'a bloquée aussi. Adresse informatique.
9 – Marcha sans savoir pourquoi. Ce que n'est pas la loi travail.
10 – Il est crié dans les cortèges. Entreprise abrégée.



La loi travail, vous la connaissez ?

1. Actuellement, sauf circonstances exceptionnelles, mon employeur-euse doit me prévenir 1 mois avant le début de mes congés s'il veut les modifier. Si la loi est appliquée, ce délai pour me prévenir pourrait être :

- a) 2 semaines b) 1 semaine c) la veille pour le lendemain

2. Actuellement, les heures supplémentaires sont rémunérées 25% de plus pour les 8 premières, 50% pour les suivantes. En cas de négociation locale, on peut descendre à 10% sauf si un accord de branche l'interdit. Si la loi est appliquée, quelque soit l'accord de branche, ces taux pourront descendre jusqu'à :

- a) 25% après 8 heures b) 10% pour toutes c) 10% pour les 8 premières, 25% pour les suivantes

3. Actuellement, sauf circonstances exceptionnelles, je dois être prévenu-e au moins 15 jours à l'avance de mes périodes d'astreinte. Si la loi est appliquée, le délai négocié au sein de l'entreprise doit être :

- a) raisonnable b) de 3 jours minimum c) d'une semaine minimum

4. Une entreprise pourra maintenant réaliser un licenciement économique dès qu'elle enregistre « une baisse significative des commandes ou du chiffre d'affaire », cela veut dire qu'elle peut licencier pour « raison économique » dès que :

- a) ses comptes sont dans le rouge b) elle en a envie c) elle gagne de l'argent mais moins qu'avant

Réponses

Et aussi :

- Les médecins du travail auront comme nouvelle mission de vérifier que l'état de santé des salarié-es est compatible avec le poste, ce qui revient à une sélection par la santé, au lieu de prévenir les conditions de travail dangereuses pour les salarié-es.

- Les salarié-es du secteur public

sont également concerné-es : certaines dispositions du code du travail impactent directement le code de la fonction publique.

1. c : plus de minimum spécifié dans la loi !
 2. b : 10% ou travailler plus pour gagner à peine plus — et le Sénat a voté pour qu'on passe des 35 heures aux 39 heures !
 3. a : « délai raisonnable », c'est ce qui figure dans la proposition de loi actuelle... autant dire « 0 jour avant ».
 4. a et c : a), comme c'est déjà le cas et c) ... car oui, une entreprise qui gagne de l'argent doit, selon notre gouvernement, pouvoir vous virer et à moindre frais ! En plus, le Sénat a réintroduit l'impossibilité pour le juge de vérifier que le groupe se porte très bien s'il est international, seuls les finances des filiales françaises seraient examinées, et hop !

Chiffre€

La France a versé 47 milliards de dollars de dividendes en 2015.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II				■			■			
III						■				
IV				■	■		■			
V									■	
VI			■				■			
VII	■	■								■
VIII				■	■					
IX								■		
X						■				

Même en tongs,

on lâche rien !

Pendant tout l'été, on participe aux actions locales, on informe, on poste la carte postale intersyndicale à Hollande et on prépare le 15 septembre!

Le psycho test de l'été !

Le mouvement loi travail et vous... quel avenir ?

1. Il y a une manifestation nationale contre la Loi Travail dans une semaine :

- Vous posez une heure d'info syndicale et partez convaincre vos collègues de se mettre massivement en grève et de venir à la manif !*
- Vous n'êtes pas au courant, Pujadas a oublié d'en parler dans son JT.*
- Chouette, je pourrai remplacer mes collègues grévistes et être payé-e en heure supp. (faut en profiter, elles sont encore majorées 25%).*

2. Votre patron vous appelle pour vous prévenir que vous allez finalement devoir bosser la semaine prochaine alors que vous aviez posé vos congés il y a 6 mois et que vous aviez réservé un hôtel B&B à La Rochelle il y a 3 mois :

- Le soir même, vous faites un malaise vagal (ces pics de chaleur, ça pardonne pas...), ce qui vous replonge dans une sombre dépression, classique : le médecin vous marque 3 semaines d'arrêt maladie et vous lui vantez les vertus bien connues du micro climat rochelais pour curer ce type d'affection.*
- Vous appelez l'hôtel sur le champ pour vous faire rembourser mais pas de bol, le personnel est en grève et les intérimaires remplaçant-es ne savent pas faire la manip. Vous insultez ces gauchistes d'employé-es (décidément, y'en a partout) et vous rappelez votre patron pour lui demander des heures supp., histoire d'être sûr-e de pouvoir payer la nouvelle résa ; et après tout, La Rochelle en automne, c'est pas si mal, fera moins chaud.*
- Vous appelez le-la syndicaliste de votre boîte pour savoir si cette pratique est bien régulière et le lendemain, l'inspecteur-trice du travail explique à votre patron-ne que la loi El Khomri n'est pas encore passée... Et ça tombe bien, y'a un piquet de grève devant l'hôtel B&B de la Rochelle et vous adorez les merguez !*

3. Vous êtes Premier ministre (rassurez-vous, ceci est purement fictionnel !), un-e député frondeur, ancien-ne camarade de l'ENA (promo Senghor), vous appelle pour vous exposer ses doutes face à la Loi Travail :

- Vous transférez l'appel à votre ami Pierre Gattaz qui saura mieux le rassurer que vous ; de toute façon, c'est lui qui maîtrise le mieux ce dossier.*
- Vous l'écoutez attentivement puis vous passez la nuit en position poirier pour expier cette grave méprise. C'est la faute à Pierre, il avait mal expliqué, les bon-nes ami-es ne font pas toujours les bon-nes conseiller-es ! Vous auriez quand même pu y penser plus tôt ; mais tonton Claudine l'a toujours dit, il n'est jamais trop tard.*
- Vous appelez Pujadas pour lui ordonner de ne jamais l'inviter à « Des paroles et des actes ».*

4. Vous êtes Ministre du Travail (promis, après ça, on arrête cette éprouvante fiction), des manifestant-es se donnent rendez-vous devant chez vous pour animer votre soirée :

- Vous installez la sono dans le jardin et sortez votre meilleur album de Manu Chao.*
- Vous appelez Cazeneuve pour lui demander de faire intervenir le RAID, la BRI, le GIGN et la Légion étrangère pour mettre fin à cette mascarade.*
- Vous fermez les volets et éteignez les lumières en attendant qu'ils soient tous ivres morts.*

5. Vous êtes en vacances et quelqu'un-e vous remet ce magnifique tract d'été :

- Vous le lisez attentivement jusqu'au bout pour pouvoir enfin en placer une à l'apéro de famille de ce soir et éviter que la cousine révolutionnaire bassine encore tout le monde avec ça.*
- Vous déchirez le tract en traitant les gens qui vous l'ont remis de « casseurs punk à chiens ».*
- Vous courez après les délicates gens qui vous l'ont remis pour vous joindre à leur tractage estival hebdomadaire fort sympathique.*

Résultats

Calculez vos points à partir de cette grille en les additionnant :

- 1a = 2 / 1b = 1 / 1c = 0
2a = 1 / 2b = 0 / 2c = 2
3a = 1 / 3b = 2 / 3c = 0
4a = 2 / 4b = 0 / 4c = 1
5a = 1 / 5b = 0 / 5c = 2

Jusqu'à 3 points : **Ça ne va pas être possible !** Vous et le mouvement loi travail, ça fait deux. Vous êtes en pleine déliquescence mentale, réagissez que diable !

De 3 à 6 points : **Tout n'est pas perdu...** Prenez confiance en vous, ne vous résignez pas. Vos petits complexes à rejoindre les opposants à la loi travail ne sont pas insurmontables. Un petit conseil : changez de médias.

Plus de 6 points : **Un avenir radieux.** Vous avez tous les atouts pour vous épanouir aux côtés du mouvement anti Loi travail. Et si vous ne le savez pas encore, des milliers de camarades vous attendent pour battre le pavé.

